



- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la vente des lots, à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération y compris les actes notariés
- désigne l'étude notariale Bourhis/Foucault pour établir les actes de ventes

#### **DENOMINATION D'UNE RUE ET D'UN LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette dénomination Rue des Coquelicots pour la nouvelle voie créée et pour le lotissement ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

#### **LOTISSEMENT « RUE DES COQUELICOTS » - PRIX DE VENTE DES LOTS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de division du lotissement comprenant 8 lots
- fixe le prix de vente à 30 € du mètre carré aux candidats constructeurs
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la vente des lots, à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération y compris les actes notariés
- désigne l'étude notariale Bourhis/Foucault pour établir les actes de ventes

#### **ENSEIGNE DE STYLE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accorde une aide financière à hauteur de 50 % de la valeur du bien TTC (sur présentation de factures) plafonné à 750 € ;
- Précise que l'enseigne devra respecter le cahier des charges délivré par la commune ;
- Précise qu'une seule participation sera accordée par établissement ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

#### **RECODIFICATION DU CODE DE L'URBANISME - INTEGRATION AU PLU DE LA TABLE DE CONCORDANCE DES ANCIENS ET NOUVEAUX ARTICLES LEGISLATIFS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de cette recodification et indique qu'il sera joint à titre informatif au document d'urbanisme approuvé.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

#### **CESSIONS ET ACQUISITIONS REALISEES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER EN 2014 - 2015**

Le bilan des acquisitions réalisées par l'EPF Bretagne sur l'année 2014 est à annexer au compte administratif de la commune. Aucune opération d'acquisition et de cession n'a été réalisée par l'EPF Bretagne en 2015.

Acquisitions réalisées au 31/12/2014 :

Date de l'acte	Nom du vendeur	Parcelles	Prix d'acquisition H.T.	Surface totale en m <sup>2</sup>	Date de fin de portage prévisionnel
16/05/2014	CHARLOT	AK 206 – AK 418 – AK 420	19 360,00	1 760	16/05/2019
16/05/2014	CHARLOT	AK 201 – AK 202	15 000,00	232	16/05/2019
14/06/2014	MAINGUY	AK 203 – AK 419 – AK 421	60 000,00	660	14/06/2019
19/12/2014	DANILO	AK 192 – AK 193	105 000,00	875	19/12/2019
<b>TOTAL</b>			<b>199 360,00</b>	<b>3 527</b>	

## **VENTE D'UN IMMEUBLE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la mise en vente de cet immeuble 22 rue Saint Jacques au prix de 5 000 €
- précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- désigne l'étude notariale Bourhis/Foucault pour établir l'acte de vente
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération y compris l'acte notarié.

## **VIE ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE, ANIMATIONS, ARTISANAT D'ART**

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

Il est proposé au conseil municipal d'inscrire un extrait du projet de contrat d'attractivité touristique, axe du projet pluriannuel ambitieux de **revitalisation de son centre historique**, dans le cadre de cette dotation exceptionnelle de soutien de l'Etat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Exceptionnelle de soutien à l'investissement public local ;
- à solliciter l'aide du Département du Morbihan au titre du contrat d'attractivité touristique ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

### **CONTRAT D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le plan d'actions touristiques et autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à présenter ce plan d'actions au conseil départemental du Morbihan au titre du contrat d'attractivité touristique;
- à négocier et à signer le contrat d'attractivité touristique avec le Département du Morbihan ;
- à rechercher et solliciter tous les concours financiers possibles sur ce projet ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

## **PROJETS CULTURELS, VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE, VIE SCOLAIRE, JUMELAGE**

### **FESTIVAL DU CINEMA « JEUNE PUBLIC » CINEFILOUS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention entre les communes partenaires et l'association Manivel'Cinéma ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

### **CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU LYCEE AMPERE – FESTIVAL DE THEATRE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention d'utilisation des locaux ainsi que ses avenants éventuels ;
- à signer les conventions du même ordre pouvant être présentées au cours de l'année 2016 par le lycée professionnel Ampère ou le collège Max Jacob ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

## **AMENAGEMENT, TRAVAUX, ACCESSIBILITE, CADRE DE VIE**

### **RENOVATION DE LA MAIRIE – DEMANDES DE SUBVENTIONS ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet, adopte le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ;

- à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de cette opération et à signer les marchés à intervenir ainsi que tout avenant dans la limite de 5% ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

**CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIE – RENOVATION DES RESEAUX ECLAIRAGE – PROGRAMME EXCEPTIONNEL CEE**

Dans le cadre du projet de rénovation des réseaux Eclairage – programme exceptionnel CEE, il y a lieu de procéder au remplacement de 15 lanternes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant:

- à signer les conventions de financement à intervenir avec Morbihan Energies ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

**CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIE – RENOVATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE EN ZONE URBAINE – REMPLACEMENT DES LANTERNES BF 2016**

La commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan pour la rénovation en zone urbaine des réseaux d'éclairage – remplacement de lanternes BF 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- confie à Morbihan Energie l'exécution des travaux de rénovation urbaine des réseaux d'éclairage pour le remplacement des lanternes BF 2016
- donne son accord pour la contribution de la commune égale au montant total T.T.C. des travaux réalisés par le SDEM et à verser suivant l'avancement des travaux
- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**RUE DES TRENTE, RUE BEAUMANOIR – LANCEMENT DE L'OPERATION**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de déléguer sa maîtrise d'ouvrage par contrat de mandat pour cette opération de requalification de la rue des trente et de la rue Beaumanoir ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant :
  - à lancer une consultation d'entreprises pour ce contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage et à signer le contrat à intervenir ainsi que tout avenant dans la limite de 5 % ;
  - à rechercher et solliciter toutes les subventions qu'il sera possible d'obtenir pour réaliser ce projet de requalification
  - à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

<b>FINANCES</b>
-----------------

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, l'approuve, tel qu'il est établi et détaillé comme suit :

Section d'exploitation

- Dépenses.....	96 992,08 €
- Recettes.....	203 324.90 €
EXCEDENT.....	106 332.82 €

Section d'investissement

- Dépenses.....	1 058 958,30 €
- Recettes.....	1 336 116.56 €
EXCEDENT.....	277 158.26 €

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA VILLE ALLAIN » - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, l'approuve, tel qu'il est établi et détaillé comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
- Dépenses.....	128 700.00 €
- Recettes.....	128 700.00 €

<u>Section d'investissement</u>	
- Dépenses.....	98 700.63 €
- Recettes.....	0,00 €
DEFICIT	98 700.63 €

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE BELLEVUE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, l'approuve, tel qu'il est établi et détaillé comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
- Dépenses.....	160 468.96 €
- Recettes.....	160 468.96 €

<u>Section d'investissement</u>	
- Dépenses.....	266 613.53 €
- Recettes.....	159 604.15 €
DEFICIT	107 009.38 €

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « BOIS D'AMOUR – TRANCHE 3 » - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, l'approuve, tel qu'il est établi et détaillé comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
- Dépenses.....	13 038.61 €
- Recettes.....	13 038.61 €

<u>Section d'investissement</u>	
- Dépenses.....	0.00 €
- Recettes.....	0,00 €
DEFICIT	0.00 €

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES ORMEAUX – TRANCHE 3 » - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, l'approuve, tel qu'il est établi et détaillé comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
- Dépenses.....	50 369.44 €
- Recettes.....	50 369.44 €

<u>Section d'investissement</u>	
- Dépenses.....	50 369.44 €
- Recettes.....	0,00 €
DEFICIT	50 369.44 €

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE TERTRE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, l'approuve, tel qu'il est établi et détaillé comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
- Dépenses.....	0,00 €
- Recettes.....	20 000,00 €
Excédent	20 000,00 €

<u>Section d'investissement</u>	
- Dépenses.....	0,00 €
- Recettes.....	0,00 €

## **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, l'approuve, tel qu'il est établi et détaillé comme suit :

### Section de fonctionnement

- Dépenses.....	1 909 966,47 €
- Recettes.....	3 434 612,94 €
EXCEDENT.....	1 524 646,47 €

### Section d'investissement

- Dépenses.....	1 743 194,19 €
- Recettes.....	1 763 492,64 €
EXCEDENT.....	20 298,45 €

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015**

Le Conseil Municipal,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA VILLE ALLAIN » - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015**

Le Conseil Municipal,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe lotissement « Hameau de La Ville Allain » dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE BELLEVUE » - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015**

Le Conseil Municipal,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe lotissement « Le Hameau de Bellevue » dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « BOIS D'AMOUR – TRANCHE 3 » - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015**

Le Conseil Municipal,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe lotissement « Bois d'Amour – Tranche 3 » dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES ORMEAUX – TRANCHE 3 » - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015**

Le Conseil Municipal,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe lotissement « Les Ormeaux – tranche 3 » dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE TERTRE » - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015**

Le Conseil Municipal,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe lotissement « Le Tertre » dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2015**

Le Conseil Municipal,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget principal de la commune dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT EXCEDENT AU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reverser une partie de l'excédent d'exploitation cumulé au budget général de la commune.

Les inscriptions budgétaires à réaliser sont les suivantes :

### BUDGET ASSAINISSEMENT

- excédent d'exploitation cumulé : 106 332,82 € (en recettes au 002)
- reversement au budget général : 65 000,00€ (en dépenses au 672)

### BUDGET PRINCIPAL

- constatation de la recette au budget général : 65 000,00 € au compte 7561

### **BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

Les résultats de l'exercice 2015 du budget annexe « Assainissement » sont présentés :

#### Section d'exploitation

<b>Résultat de clôture de l'exercice précédent 2014</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2015</b>	<b>Résultat cumulé</b>
101 335,27 €		
affecté à l'investissement - 39 500,00 €	44 497,55 €	106 332,82 €
61 835,27 €		

#### Section d'investissement

<b>Résultat de clôture de l'exercice précédent 2014</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2014</b>	<b>Résultat cumulé</b>
249 886,92 €	27 271,34 €	277 158,26 €

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
	37 591,02 €	15 999,96 €
solde de restes à réaliser		-21 591,06 €
Besoin total de financement		0,00 €

Compte tenu des restes à réaliser, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de la façon suivante :

excédent d'exploitation	106 332,82 €
affecté de la façon suivante :	
capitalisation en section d'investissement RI	0,00 €
excédent reporté RE	106 332,82 €
excédent d'investissement reporté RI	277 158,26 €

### **BUDGET PRIMITIF 2016 - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget 2016 chapitre par chapitre tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire, l'arrête en dépenses et en recettes à la somme de 739 116.86 euros et établit la balance comme suit :

#### **DEPENSES :**

Dépenses d'exploitation :	242 624,82 €
Dépenses d'investissement :	496 492.04 € (dont 37 591,02 € de RAR 2015)

#### **RECETTES :**

Recettes d'exploitation :	242 624,82 €
Recettes d'investissement :	496 492.04 € (dont 15 999,96 € de RAR 2015)

### **BUDGET PRIMITIF 2016 - LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA VILLE ALLAIN »**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget 2016 chapitre par chapitre tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire, l'arrête en dépenses et en recettes à la somme de 643 100,63 euros et établit la balance comme suit :

#### **DEPENSES :**

Dépenses de fonctionnement :	282 200,00 €
Dépenses d'investissement :	360 900,63 €

**RECETTES :**

Recettes de fonctionnement :	282 200,00 €
Recettes d'investissement :	360 900,63 €

**BUDGET PRIMITIF 2016 – LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE BELLEVUE »**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
Vote le budget 2016 chapitre par chapitre tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire, l'arrête en dépenses et en recettes à la somme de 341 554,14 euros et établit la balance comme suit :

**DEPENSES :**

Dépenses de fonctionnement :	148 542,38 €
Dépenses d'investissement :	193 011,76 €

**RECETTES :**

Recettes de fonctionnement :	148 542,38 €
Recettes d'investissement :	193 011,76 €

**BUDGET PRIMITIF 2016 – LOTISSEMENT « LES ORMEAUX – TRANCHE 3 »**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
Vote le budget 2016 chapitre par chapitre tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire, l'arrête en dépenses et en recettes à la somme de 184 999,59 euros et établit la balance comme suit :

**DEPENSES :**

Dépenses de fonctionnement :	104 297,94 €
Dépenses d'investissement :	80 701,65 €

**RECETTES :**

Recettes de fonctionnement :	104 297,94 €
Recettes d'investissement :	80 701,65 €

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE TERTRE » - MISE EN SOMMEIL**

Pour des motifs de simplification administrative et financière et du fait qu'aucun mouvement tant en recettes qu'en dépenses n'est prévu à court terme sur le budget "Lotissement Le Tertre",  
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide mettre en sommeil le budget annexe « Le Tertre » à compter de l'exercice 2016 sachant qu'il pourra être réactivé en tant que de besoin par délibération motivée du conseil municipal.

**AFFECTATION DES RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Les résultats de l'exercice 2015 du budget principal de la commune sont présentés :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture de l'exercice précédent 2014	Résultat de clôture de l'exercice	Résultat cumulé
résultat cumulé 2014 : 1 098 030,48 € montant affecté au 1068 BP 2015 : 533 667,34 € résultat reporté sur le budget 2015 : 564 363,14 €	960 283,33 €	1 524 646,47 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture de l'exercice précédent 2014	Résultat de clôture de l'exercice	Résultat cumulé
601 720,37 €	-581 421,92 €	20 298,45 €

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
	559 676,84 €	17 370,00 €
Besoin de financement des RAR		542 306,84 €
Besoin total de financement		522 008,39 €



Compte tenu des restes à réaliser, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de la façon suivante :

excédent d'exploitation 1 524 646,47 €  
affecté de la façon suivante :

capitalisation en section d'investissement RI au compte 1068	1 000 000,00 €
excédent de fonctionnement reporté RF au compte 002	524 646,47 €
excédent d'investissement reporté RI au compte 001	20 298,45 €

### **TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2016**

Le conseil municipal après avis favorable de la **commission Finances, réunie le 2 mars 2016**, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour 2016.

	<b>Bases 2016</b>	<b>Taux maintenus 2016</b>	<b>Produit 2016</b>
Taxe d'habitation	2 911 000	9.60	279 456
Foncier Bâti	3 304 000	17.47	577 209
Foncier Non Bâti	16 000	35.73	5 717
<b>Total perçu</b>			<b>862 382</b>

### **BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget 2016 chapitre par chapitre tel qu'il est présenté par le Maire, l'arrête en dépenses et en recettes à la somme de 6 229 090,78 euros et établit la balance comme suit :

#### **DEPENSES :**

Dépenses de fonctionnement : 3 381 389,47 €  
Dépenses d'investissement : 2 847 701,31 €

#### **RECETTES :**

Recettes de fonctionnement : 3 381 389,47 €  
Recettes d'investissement : 2 847 701,31 €

### **ACQUISITION DE CD ET DVD POUR LA MEDIATHEQUE – INSCRIPTION DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT**

Dans le cadre du programme d'acquisition pour la bibliothèque – médiathèque municipale, il sera acquis des CD et DVD d'un coût inférieur à 500 € mais dont la pérennité dans le temps est supérieure à 5 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire ces dépenses en section d'investissement.

### **INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- demande le concours du receveur municipal pour assurer les fonctions de conseil par 16 voix pour, 2 voix contre ;
- accorde une indemnité de conseil au taux de 75 % du taux maximum par an, par 15 voix pour, 1 voix s'étant prononcée pour une indemnité de conseil au taux de 100 % du taux maximum par an, 2 voix s'étant prononcées contre le versement d'une indemnité ;
- indique que cette indemnité soit attribuée à Madame RAFFLIN-CHOBLET, receveur à compter du 1/01/2016.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un poste de chargé de mission pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016

- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

#### **POSTE DE « CONTRAT AIDE » AU SERVICE POLICE MUNICIPALE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'agent de médiation en contrat aidé au service police municipale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 selon les caractéristiques suivantes :
  - poste à pourvoir par un « contrat d'avenir » ou un « contrat d'accompagnement dans l'emploi » ;
  - durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- charge le Maire de pourvoir ce poste tant que le conseil municipal ne l'aura pas supprimé
- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

#### **POSTE DE « CONTRAT AIDE » AU SERVICE ADMINISTRATIF**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un poste contrat aidé au service administratif à compter du 13 avril 2016 selon les caractéristiques suivantes :
  - poste à pourvoir par un « contrat d'avenir » ou un « contrat d'accompagnement dans l'emploi » ;
  - durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- charge le Maire de pourvoir ce poste tant que le conseil municipal ne l'aura pas supprimé
- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU CENTRE DE SECOURS**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le montant de la participation du SIVU du Centre de Secours à 2 094,03 €
- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

<b>DIVERS</b>
---------------

#### **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2017**

6 personnes sont tirées au sort :

- CARLAC'H François né le 29/09/1947 domicilié 1 Lotissement des Champs des Coteaux
- GOUGAUD Laurence née le 25/11/1970 domiciliée 73 Rue Saint Nicolas
- MOUSSARD Ludivine née le 29/11/1989 domiciliée 14 Village de Beaufort
- LONGEPE Nathalie née le 18/03/1965 domiciliée 38 Rue Sainte Croix
- SEGURA Geneviève née le 15/12/1929 domicilié 12 Rue Glatinier
- GASTARD Pierrick né le 26/04/1972 domicilié 17 Rue des Ormeaux

#### **CHARTRE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS ALIMENTAIRES D'ORIGINE FRANCAISE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LA COLLECTIVITE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, l'unanimité :

- se prononce favorablement sur cet engagement pour l'approvisionnement alimentaire d'origine française dans les restaurations collectives ;
- autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

#### **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2016**

##### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Conformément à la délibération du conseil municipal de la commune de Josselin, en date du 23 avril 2014, certifiée exécutoire le 25 avril 2014, portant délégation de pouvoir au Maire pour la durée de son mandat, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **DECISION 2016/ n°4 : RELEVÉ DE MESURES DE BRUIT**

La mission de diagnostic acoustique Lotissement du Moulin est attribuée à ALHYANGE Bretagne Sud – Ingénierie Acoustique et Vibratoire, 14 rue du Rouz – 29900 CONCARNEAU, pour un montant de 1 600,00 € H.T..

DECISION 2016/ n°5 : PRE-ETUDE POUR UN PROJET DE REVITALISATION TOURISTIQUE

La mission de pré-étude pour un projet de revitalisation touristique est attribuée à DIORREN sise Le Prisme, Parc Innovation Bretagne Sud – 56000 VANNES, pour un montant de 16 500,00 € H.T..

DECISION 2016/ n°6 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION BRUDED

L'adhésion à l'association BRUDED est renouvelée pour l'année 2016 pour un montant de 0,25 €/habitant soit 656,50 euros pour 2626 habitants (population totale INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours).